

Paris,
le jeudi 7 février 2019

Émetteur :

Elise Demorise pour l'Ucanss - Email : formation@ucanss.fr / Isabelle Chèze pour l'Institut 4.10 - Email : icheze@institutquatredix.fr

Objet : DISPOSITIF « PILOTE FINANCIER ET COMPTABLE » (PFC) ANNEE 2019

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss et l'Institut 4.10 proposent au 1er semestre 2019, le dispositif « Pilote Financier et Comptable ».

Ce dispositif de formation a pour finalité de renforcer les compétences de pilotage dans le domaine financier et comptable des organismes.

L'offre « PFC » 2019 propose un parcours de formation donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss et des modules de développement de compétences dans le cadre d'un parcours à la carte.

Le dispositif « PFC » s'appuie sur :

- une pédagogie renforcée sur l'analyse et la réflexion des mécanismes comptables ;
- une animation assurée par des professionnels de l'Institution et des prestataires extérieurs experts.

I - OBJECTIFS

Les objectifs du dispositif « Pilote Financier et Comptable » sont les suivants :

- situer son rôle de pilote dans la chaîne des responsabilités financières de l'organisme ;
- analyser les mécanismes de la comptabilité institutionnelle ;
- utiliser les techniques d'analyse financière adaptées aux métiers identifiés et savoir interpréter les résultats ;
- inscrire la logique de certification des comptes dans son activité quotidienne.

Les contours du cursus et les objectifs de chaque module de formation sont précisés respectivement en **annexes 1, annexe 2**.

II - PUBLIC CONCERNE

Le **parcours donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss** s'adresse en priorité à toute personne qui contribue au pilotage des activités financières et comptables dans la perspective d'une prise de fonction ou d'une maîtrise de poste.

Le **parcours à la carte** s'adresse à toute personne qui souhaite acquérir ou développer de nouvelles compétences dans le domaine de la gestion financière et comptable. Certains modules du parcours à la carte sont également accessibles aux ordonnateurs pour leur permettre de mieux appréhender les techniques comptables ou envisager une évolution vers la filière comptable.

III - LES INSCRIPTIONS

Il est nécessaire de retourner les coupons d'inscription en fonction du parcours choisi (**annexes 1bis, annexe 2bis**).

Les planifications selon les parcours identifiés sont bien distinctes.

IV - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique pour le **parcours donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss** (Cycle 1) est fixé à **6398,00 € (annexe 1)** ; pour le parcours à la carte, je vous invite à vous référer à l'**annexe 2**.

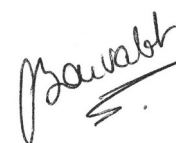
2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

Les priorités de financement de la formation professionnelle 2019.

Vos interlocutrices, Isabelle Cheze, de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement
et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe (s) :

- Annexe 1 - PARCOURS AVEC ATTESTATION DE REUSSITE UCANSS,
- Annexe 1bis - COUPON PARCOURS AVEC ATTESTATION NATIONALE DE REUSSITE UCANSS,
- Annexe 2 - PARCOURS A LA CARTE,
- Annexe 2bis -COUPON CONFIRMATION DE PREREQUIS,